

EXTRAIT DE L'ALMANACH 2003

OGM, DONNÉES SCIENTIFIQUES, ÉVALUATION ET OPINION : CLARIFIER LE DÉBAT !

Jean-Pierre Zalta

Edité par la Mission Agrobiosciences, avec le soutien du Sicoval, communauté d'agglomération du sud-est toulousain. La mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>



OGM, données scientifiques, évaluation et opinion : clarifier le débat !

Le 5 novembre 2002, le journal Le Monde publiait un article signé de Jean-Pierre Berlan, directeur de recherche à l'Inra, sous le titre « Une cerise sur le gâteau OGM ». Pour Jean-Pierre Zalta, « en dehors de toute polémique, ce pamphlet est un papier de combat : le titre, l'argumentaire, le public visé de par la publication choisie (Le Monde). Il est exemplaire quant à la façon dont se déroulent, en partie, les discussions concernant les plantes transgéniques dites génétiquement modifiées (OGM). À ce titre, il mérite l'effort d'un commentaire. »

Jean-Pierre Zalta est professeur émérite de biologie et de génétique moléculaires, ancien Président de la Commission de Génie Génétique (1) et membre du comité d'experts spécialisé " Biotechnologie " de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

EN ces temps, d'une façon générale, deux procédures, qui ne s'excluent pas, sont utilisées dans l'opposition catégorique aux OGM. D'une part, un langage de combat est souvent accompagné d'actes de violence qui se veulent justifiés par une donnée apodictique – les OGM sont dangereux parce qu'ils sont dangereux – de plus (obscurément pour certains), ils transgressent le caractère sacré du fondement génétique des espèces. D'autre part, de façon plus subtile, et c'est le cas ici, on met en œuvre un système d'inférence fondé sur un certain nombre de faits réels en constituant les prémisses, mais dont la validité générale n'est pas évaluée. Les conclusions ainsi obtenues semblent valider le système qui se justifie par lui-même. On habille de la sorte d'une apparence scientifique certains modes d'opposition.

LES DONNÉES SCIENTIFIQUES. Dans le domaine des plantes transgéniques, dites OGM, quels sont les problèmes auxquels il faut répondre objectivement ? Pour ce faire, impérativement, il convient de définir les dangers et les risques objectifs ou potentiels qui en découlent. Une plante d'une espèce donnée est dite transgénique lorsqu'on introduit de façon héréditaire dans son génome une séquence (transgène) provenant d'un autre organisme d'espèce différente ou non (ou éventuellement synthétisée) et capable de s'y exprimer et lui conférant des propriétés nouvelles recherchées. (Commentaire : il n'y a pas lieu ici d'entrer dans une diatribe sur l'appellation OGM ou chimère qui n'apporte rien, mais prétend donner au papier une allure sérieuse.)

De par la construction de la plante transgénique, peuvent résulter trois types de dangers donc de risques (c'est-à-dire de manifestation de ces dangers).

1 – Ceux spécifiques, liés à la nature du transgène faisant

produire à la plante une substance éventuellement toxique, et/ou allergénique, ou susceptible d'interférer avec le métabolisme normal de la plante.

2 – Ceux, non spécifiques des OGM, d'activation ou d'inactivation de gènes de la plante ayant pour conséquence l'apparition non prévisible de protéines et/ou de métabolites, normalement non exprimés, toxiques et/ou allergéniques. L'implantation du transgène dont la localisation n'est pas encore maîtrisée peut conduire à un tel effet.

Mais la sélection classique par croisement entre plantes de même espèce ou d'espèces voisines peut aussi conduire au silence ou à l'activation de gènes et même, plus encore, à la reconstitution de chaînes métaboliques incomplètes chez chacun des partenaires. (Commentaire: notre auteur, s'il connaît la biologie végétale, devrait se référer par exemple à la famille des solonacées qui constitue la source de bon nombre de nos légumes et qui recèle un potentiel toxique considérable!)

3 – La dissémination de la séquence transgénique.

ÉVALUER LES DANGERS ET LES RISQUES. Ces dangers et risques objectifs ou potentiels doivent être déterminés et évalués pour chaque cas, c'est-à-dire pour chaque plante transgénique construite. Ils peuvent l'être dès à présent de façon efficace (voir les documents de l'Agence Française pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) et en cours d'élaboration le Codex alimentarius). Et ce, même si certaines difficultés existent pour évaluer le risque d'allergénicité invoqué dans le papier. Mais « petite escroquerie intellectuelle », cela est vrai tout autant pour les croisements classiques intra et interspécifiques.

Il faut bien entendu ajouter à cela les problèmes d'ordre économique, sociologique et éthique.

COMMENTAIRES. Le comportement hégémonique de certains groupes de semenciers internationaux, la nature des plantes OGM jusqu'ici construites, qui n'apporte guère au consommateur lui-même, ne justifient pas un refus systématique de type quasi religieux qui a déclenché un mouvement social d'exclusion. Cependant, il convient ici de comprendre, en démocratie, le rôle sociologique des « contre-pouvoirs » dans l'évitement des débordements.

Or, il importe d'être conscient du développement inexorable de la mise en œuvre de l'extraordinaire outil que constitue le génie génétique et de la construction d'organismes transgéniques d'intérêt dans de très nombreux domaines dont celui des plantes.

En tout état de cause, l'évaluation du rapport bénéfiques/risques et la maîtrise des risques sont les clefs des problèmes. Sur ce plan, il est préférable de mener un

combat d'avant-garde quant à la maîtrise des risques (sécurité) que d'arrière-garde de refus rigide sans perspectives. Un scientifique qui allègue de cette qualification se doit d'exposer des données scientifiques objectives et complètes, les évaluations quant aux dangers et risques et distinguer clairement ce qui relève de son opinion, ne serait-ce que par probité. ■

(1) La CGG a notamment pour mission l'évaluation des dangers et des risques que présentent les OGM, la détermination et la précision quant à l'utilisation confinée elle-même, les mesures de confinement nécessaires pour prévenir les risques présentés par les OGM et leur construction...

